

Réunion du CA - Compte-rendu 30/11/2020

Présent-es : Céline Ducroux ; Stéphane Dumas ; Odile Fagot ; Bruno Fouillet ; Thomas Gomez de Mercado ; Christian Massault ; Amandine Rochette ; Hélène Vial.

Excusées : Anne Baudot, Séverine Conesa, Eloïse Coron, Catherine Rollin

Bilan très positif du **Café AbF connecté** du 20 novembre 2020.

Le compte-rendu a été publié. Veiller à bien faire relire les comptes-rendus avant publication.

Le Conseil régional décide que ce type d'événement peut être ouvert aux extérieur-es du groupe Rhône-Alpes, mais dans une certaine limite afin de maintenir la pertinence territoriale de l'organisation des groupes.

L'outil *Zoom* commençant à être maîtrisé, l'organisation des prochains rendez-vous sera plus simple.

Proposition d'organiser un sondage pour définir sur les prochaines thématiques (prévu pour janvier)

Nous déciderons d'une date pour le 2^{ème} café connecté lors de l'Assemblée générale qui aura lieu le 25/01/2021.

La question des **adhésions glissantes (de date à date)** a à nouveau été posée lors de l'Assemblée générale nationale. Stéphane va envoyer un mail au Bureau national, avec les président-es de groupes régionaux en copie afin de demander à faire avancer ce dossier.

[Biblio-covid](#), seule ressource fiable et officielle sur la gestion de la crise sanitaire dans les bibliothèques ! Continuer à communiquer régulièrement sur le site et la page Facebook.

Journée d'étude sur le polar *No woman no crime*

Nous ne sommes pas encore en mesure de communiquer une date. Nous le ferons dès que cela sera possible.

Assemblée générale du lundi 25 janvier 2021.

Ne se fera finalement pas à Champagne-aux-Monts-d'or.

À distance ou mixte, c'est-à-dire que le Conseil régional (ou partie) se réunit en présentiel et tous les autres adhérent-es ou membres du Conseil régional qui ne peuvent pas se décaler participent en ligne. Format définitif à fixer. Nous lançons un appel à candidature pour intégrer le bureau du groupe, notamment dans l'Ain et la Drôme qui ne compte aucun-e représentant-e.

Après le vote des bilans moral et financier, il faudra prévoir un temps plus important pour les questions diverses, car à distance, on peut imaginer qu'il y aura plus de participant-es. La possibilité de voter par procuration semble assez compliquée à mettre en œuvre.

Christian Massault expose son activité au [CESER](#), le rôle qu'il joue dans les commissions et lance un appel à candidature à sa succession dans ces commissions.

Le code de déontologie du bibliothécaire a été mis à jour : il devient [le code de déontologie des bibliothécaires](#). Sur le site, on peut trouver non seulement l'ancien code, mais aussi la démarche méthodologique d'actualisation. Le code de déontologie n'est pas opposable juridiquement, mais c'est, entre autres, un outil pour engager des débats dans les équipes.

Le comité d'éthique va également travailler sur les archives de l'ABF, avec pour objectif de mieux préparer l'avenir !